



FICHE D'INFORMATION

COMPARUTION DEVANT LE COMITÉ ETHI 2020-11-27

Demandes de financement d'urgence lié à la COVID-19 et les exigences d'enregistrement

PAS D'ENREGISTREMENT NÉCESSAIRE

Le simple fait de faire une demande de financement auprès d'un programme gouvernemental lié à la COVID-19 pour lequel l'éligibilité est déterminée par une base de facteurs non-discretionnaires [tels que les programmes de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)] n'est pas une activité qui nécessite un enregistrement.

Les communications avec les titulaires d'une charge publique limitées à une demande d'information concernant un programme de financement gouvernemental lié à la COVID-19 ou à une demande d'information concernant le progrès de votre demande ne sont pas des activités demandant un enregistrement.

ENREGISTREMENT NÉCESSAIRE

Les communications avec les titulaires d'une charge publique concernant l'élaboration, la préparation ou la modification d'un programme de financement gouvernemental lié à la COVID-19 sont des activités nécessitant un enregistrement.

Par conséquent, si vous êtes un lobbyiste-conseil et vous avez communiqué sur ces sujets, vous devez vous enregistrer.

Si vous êtes à l'emploi d'une corporation ou d'une organisation, ces communications devront être prises en ligne de compte dans le calcul afin de déterminer si votre corporation ou organisation rencontre le critère d'une partie importante des fonctions pour s'inscrire (20 %).

Les communications à propos des détails du programme de financement gouvernemental relié à la COVID-19 doivent être inclus dans votre enregistrement sous « Informations sur le sujet ».

Faire une demande de financement pour lequel l'éligibilité est déterminée par une base de facteurs discretionnaires, tels qu'une proposition pour obtenir une subvention ou une contribution, continue d'être une activité enregistrable.



QUAND METTRE À JOUR VOTRE ENREGISTREMENT

Si votre corporation, organisation ou vos clients sont déjà enregistrés et que vous, ou vos clients avez demandé avec succès un financement gouvernemental une demande et reçu un financement gouvernemental liée à la COVID-19 de la part de n'importe quel niveau de gouvernement, domestique ou étranger, vous devez mettre à jour votre enregistrement au plus tard dans les 15 jours suivant la fin du mois:

- Le nom de l'entité gouvernementale qui a fourni le financement,
- Le montant du financement reçu, s'il a été reçu au cours du dernier exercice, et
- Une confirmation (oui ou non) que le financement est attendu pendant l'exercice en cours.

Financement gouvernemental à déclarer	Exclus du financement gouvernemental à déclarer
Subventions	Contributions remboursables
Contributions non remboursables	Portions de prêts gouvernementaux remboursables
Portions de prêts non remboursables	Crédits d'impôts, remboursements, exemptions, remises et remises d'impôts
Tout autre financement non remboursable	Paiements de contrats, de biens ou de services